

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le 8 juin 2021 à 19 h 30. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS

DM-21-06 – Dérogation mineure qui vise à autoriser la construction d'un abri d'auto d'une dimension de 25,26 mètres carrés qui sera construit à même le garage isolé existant.

L'article 93, du Règlement de zonage n° 382-19, stipule que la superficie maximale autorisée ne doit pas excéder 40 % de celle du bâtiment auquel il est attaché.

Le garage isolé faisant 44,60 mètres carrés, l'abri d'auto représentera 56,63 % de sa superficie.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

3435, rue des Acacias, Dunham

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, en transmettant les commentaires ou avis par écrit, avant le 8 juin 2021.

FAIT À DUNHAM, CE 19^E JOUR DU MOIS DE MAI 2021.



Mélanie Thibault, greffière